

REER ou CELI: que choisir?

Anick Perreault-Labelle . Les Affaires . 04-12-2010

Tags : [Celi](#), [Finance](#), [REER](#)

Les conseillers financiers consultés sont unanimes : règle générale, il vaut mieux accorder la priorité au REER plutôt qu'au CELI. Comme toute règle, cependant, celle-ci a ses exceptions. " Il y a trois facteurs à considérer pour savoir quel véhicule, du REER ou du CELI, vous convient le mieux ", dit Wilmot George, directeur de la planification fiscale et successorale chez Placements Mackenzie. " Il s'agit de votre revenu actuel, celui que vous pensez avoir au moment de votre retraite, et de vos objectifs d'épargne. "

Un revenu élevé ? Cotisez d'abord au REER

" Pour peu que vous gagniez plus de 40 000 \$ par année, cela vaut le coup, d'un point de vue fiscal, de cotiser à un REER ", dit Johanne Allaire, planificatrice financière chez RBC Gestion de patrimoine. À l'inverse, une personne aux revenus peu élevés devrait privilégier le CELI, car cotiser à un REER ne réduirait pas de manière significative son niveau d'imposition, qui est déjà bas.

Considérez aussi le revenu dont vous prévoyez disposer à la fin de votre vie active. " Si vous croyez qu'il sera plus faible que votre revenu actuel, vous devriez contribuer à un REER : vous paierez alors moins d'impôts lorsque vous en retirerez de l'argent ", dit Wilmot George.

" Au contraire, un jeune en début de carrière et dont les revenus sont appelés à croître devrait d'abord se tourner vers le CELI. " En effet, son salaire est souvent trop bas pour qu'il gagne réellement à contribuer à un REER. " Par contre, lorsque ses revenus augmenteront, il pourra transférer les sommes de son CELI dans un REER, afin de maximiser sa déduction fiscale ", explique Fabien Major, conseiller financier et auteur d'Investir dans un CELI : l'épargne est enfin libre d'impôt ! (Éditions Transcontinental, 2010).

Les personnes qui prévoient bénéficier d'un faible revenu à la fin de leur vie active ont aussi intérêt à privilégier le CELI. En effet, le capital versé dans ce véhicule d'épargne a déjà été imposé ; l'argent que vous en retirez n'est donc pas considéré comme un revenu, contrairement aux sommes que vous prélevez d'un REER ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). En clair : les fonds d'un CELI n'influent pas sur l'admissibilité aux différentes aides gouvernementales, comme la Pension de la sécurité de la vieillesse ou le Supplément de revenu garanti.

" Avant de vous déclarer trop pauvre pour contribuer à un REER, considérez bien toutes les déductions et autres crédits auxquels votre niveau de revenu vous donne droit ", avertit Michel Babeu, associé, fiscalité, chez RSM Richter Chamberland. " Parfois, déclarer 1 000 \$ de plus peut vous faire perdre des aides et des crédits d'impôts valant plusieurs centaines de dollars. " Dans ce cas, diminuer vos revenus en contribuant dans un REER est avantageux.

Opter pour un REER ou un CELI dépend aussi de vos objectifs d'épargne. Le REER est plus adapté si vous économisez en vue de la retraite, parce qu'il s'agit d'une épargne " forcée " : si vous en retirez des sommes avant la fin de votre vie active, vous paierez plus d'impôts. Selon les conseillers financiers, le CELI est plus adapté aux projets à court terme ou à moyen terme. Il s'agit aussi d'un véhicule intéressant pour constituer un fonds d'urgence.